

Fonctionnement de la médiathèque pour la rentrée

- Accueil. Un totem qui comprend un distributeur de gel hydro alcoolique et un support de rappel des consignes sera installé à l'entrée avant les portiques. Toute personne fréquentant la médiathèque devra l'utiliser. Le port du masque est obligatoire comme dans tout l'établissement.
- Prêts et retours des documents se font à l'automate. Le plateau et l'écran de l'automate seront nettoyés quotidiennement. Le nombre total possible de prêts est désormais fixé à 10 pour 14 jours et deux prolongations si besoin.
- Traitement physique et informatique des retours. Chaque jour, les documents retournés et déposés sur le chariot seront mis en « quarantaine » trois jours dans un des box. A été intégré dans notre système informatique de gestion de notre base, un paramètre qui indique les documents en quarantaine indisponibles durant 3 jours et les rétablit empruntables au terme de cette échéance.
- Espaces de travail et consultation. Aucune préconisation particulière dans la mesure où le respect du protocole d'utilisation du gel mis à disposition est bien respecté.
- Postes de consultation du catalogue et tables de travail. Afin d'améliorer la visibilité des outils de recherche à disposition et les espaces dévolus à la consultation et au travail en salle, une nouvelle répartition des postes de consultation de la base est proposée.
- Les consignes au titre des bibliothèques n'imposent pas la distanciation sociale d'1 m (voir extrait). Dans un premier temps, il est décidé de ne pas modifier le nombre de places assises soit 6 personnes par table. Des aménagements pourront intervenir tenant compte des nouvelles consignes sanitaires et de l'affluence, dans la mesure où la fréquentation de la médiathèque dépendra de la nouvelle organisation présentielle des promos dans l'école.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, **bibliothèques**, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Extrait de : Plan rentrée CIC COVID - 19 | Guide de gestion du risque COVID en contexte de rentrée à usage interne des services de l'État : Prévention-Attention-Réaction, Premier ministre, Centre interministériel de crise, 28 août 2020, p. 135